

## **L'usure ignominieuse fait grimper le coût de la vie**

Courrier de ma banque du 7 février : à partir du 16 mai 2008 les frais de rejet d'un moyen de paiement seront les suivants :

- Chèque = ou > à 50 euros : 30 euros, soit, au minimum, 60 % de plus à payer par l'émetteur du chèque.
- Chèque supérieur à 50 euros : 50 euros ce qui sur un chèque de 500 euros fait 10 % et sur un chèque de 5000 euros, 1% ...
- Pour les paiements par TIP ou par prélèvement : 20 euros (cela se fait avec beaucoup moins d'emplois).

Il faut être naïf pour penser que ce sont les gros chèques qui sont le plus fréquemment frappés de rejet. Nous savons qu'avec la paupérisation grandissante les petits chèques sont plus nombreux. Ainsi les familles modestes seront amenées à surpayer le service bancaire, ce qui ne va pas dans le sens d'une stabilisation du coût de la vie ni d'une augmentation du pouvoir d'achat.

Avec 100 euros vous laissez 50 % en plus à votre « chère » banque, avec 51 euros vous lui offrez 100 % et avec 20 euros elle en rafle 150 %. En cas de difficulté sur votre compte, votre banque aura tout intérêt à honorer le chèque réglant votre loyer et à rejeter les petits. Trois petits chèques mettront 90 euros dans son tiroir-caisse au lieu de 50 euros, soit 80 % de mieux qu'en cas de rejet du règlement du loyer.

Il est bien connu que les petits ruisseaux font les grandes rivières : les banques dénationalisées sont des fleuves amazoniens !

**Françoise Roche**